

Capture rectangulaire



Yvelines

Le Département



**CAHIER DES CHARGES.-. APPEL A CANDIDATURES EN VUE DE LA
CESSION DE BIENS IMMOBILIERS.-.DEPARTEMENT DES YVELINES**

Lot 1

Un terrain de 345 m² situé

16 rue de Buc

78 350 LES LOGES EN JOSAS

Parcelle section AB Numéro 56

Et/Ou

Lot 2

Un terrain de 397 m² situé

14 rue de Buc

78350 LES LOGES EN JOSAS

Parcelle section AB Numéro 57

2019

SOMMAIRE

- I. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**
- II. DESIGNATION DU BIEN**
 - a. Description
 - b. Situation d'occupation
 - c. Urbanisme
 - d. Dossier de diagnostics techniques (AB 56 et AB 57)
 - e. Atouts du site
 - f. Conditions particulières
- III. LES CANDIDATS**
 - a. Pour les candidats personnes physiques
 - b. Pour les candidats personnes morales
 - c. Pour les candidats appartenant à un groupe
 - d. Pour les candidats étrangers
- IV. ORGANISATION DE LA CONSULTATION**
 - a. Organisation des visites
 - b. Confidentialité
- V. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**
 - a. Indication relative au prix
 - b. Présentation des candidatures
 - c. Date limite de réception des candidatures
 - d. Délai de validité des offres formulées par le candidat
 - e. Contenu des propositions
 - f. Choix du candidat
- VI. PAIEMENT DU PRIX ET FRAIS A PAYER**
 - a. Mode de paiement du prix
 - b. Complément de prix
 - c. Frais à payer en sus du prix
- VII. REDACTION D'ACTES**
- VIII. JURIDICTION COMPETENTE**
- IX. ANNEXES**

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le Département des Yvelines, en vue de la vente amiable d'un bien immobilier dont il est propriétaire, lance une mise en concurrence auprès d'acquéreurs potentiels.

Le présent document constitue le cahier des charges de mise en concurrence contenant les conditions de vente et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives à l'immeuble.

Il est rappelé que les ventes immobilières des collectivités territoriales échappent aux dispositions sur les délégations de service public et sur les marchés publics. Ainsi, le Département a-t-il le libre choix de la procédure de vente et de l'acquéreur.

La consultation est organisée par :

Le Département des Yvelines
Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière
Sous-Direction du Pilotage et de la Gestion du Parc Immobilier et Foncier
Service Gestion Immobilière et Foncière
Julie AUSSEL
11, avenue du centre
78280 GUYANCOURT
01 39 07 82 95

Cette direction tient à disposition le cahier des charges et ses annexes.
Dossier consultable sur le site : <http://www.yvelines.fr/ventes-immobilieres/>

En cas d'acceptation de l'offre d'achat, l'acte constatant la vente de l'immeuble sera rédigé par un notaire aux frais de l'acquéreur.

I) DESIGNATION DU BIEN

a. Description

Lot 1

Le bien immobilier est situé **16 rue de Buc**
78 350 LES LOGES EN JOSAS

L'immeuble est référencé au cadastre sous les sections/ numéros suivants :

- ❖ Section AB numéro 56 - pour une contenance de **345 m²**.

ET/OU

Lot 2

Le bien immobilier est situé **14 rue de Buc**

78 350 LES LOGES EN JOSAS

L'immeuble est référencé au cadastre sous les sections/ numéros suivants :

- ❖ Section AB numéro 57 - pour une contenance de **397m²**.

Annexes :

- Annexe 1 : plan cadastral
- Annexe 2 : plan de situation

b. Situation d'occupation

L'immeuble est libre de toute location ou occupation.

c. Urbanisme

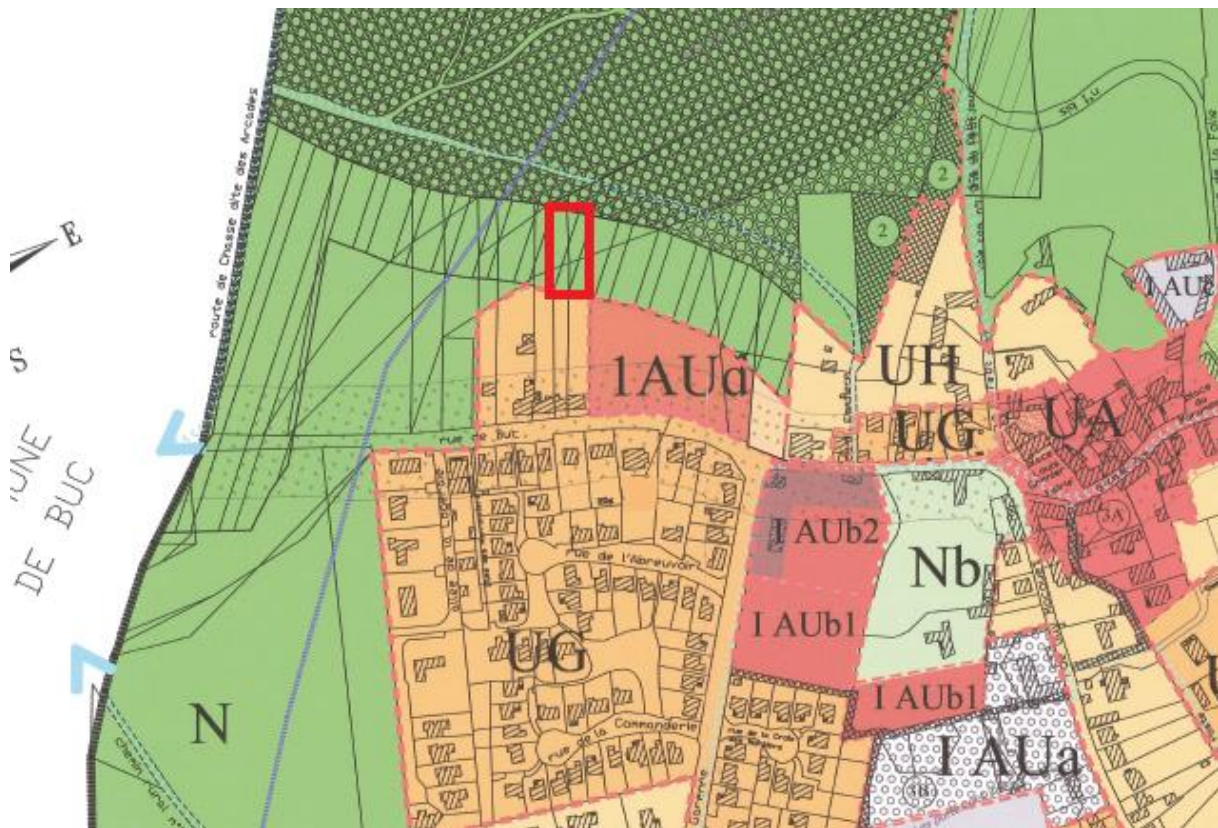
Les éléments relatifs aux dispositions d'urbanisme sont les suivants :

A) Dispositions d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville des Loges-en-Josas été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2009, (et dont les modifications ont été approuvées le 6 septembre 2012, le 12 janvier 2017 et le 5 juillet 2018).

L'immeuble se situe en zone N du PLU, zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay (décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013).

→ Extrait du plan de zonage du PLU



→ légende du PLU

ZONES URBAINES

- UA Parties urbaines les plus denses
- UG Zones d'habitats individuels implantés isolément ou en bande
- UH Zones d'habitats individuels implantés isolément
- UI Zones d'activités

ZONES A URBANISER

- IAU Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation
- IIAU Zone destinée à permettre l'extension à long terme de l'agglomération

ZONES NATURELLES

- A Zones agricoles
- N Zones naturelles

B) Servitudes

Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

- Périmètre de protection des domaines classés de Versailles et Trianons,
- Périmètre du site classé de la vallée de la Bièvre,
- Périmètre de protection du Monument Historique de la de la Porte de Jouy,
- Périmètre de protection de 50 mètres de lisière boisée
- Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles. Aérodomes de Vélizy-Villacoublay.
- Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre perturbations électromagnétiques de l'aerodrome de Toussu-le-Noble.
- Le terrain est en zone N du PLU et doit faire l'objet d'une demande de droit de préemption auprès de la société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile-de-France.

Annexes :

→ Annexe 3 : Certificat d'urbanisme du 1^{er} juin 2019 pour la parcelle AB 56 et AB 57

d. Dossier des diagnostics techniques

Le descriptif ci-dessous n'est pas un état des risques et pollution (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-24 du code de l'Environnement. Il est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

Néanmoins, l'information sur les risques naturels et technologiques de la commune Les-Loges-En-Josas est annexée au présent cahier des charges. En effet, les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, dans des zones de sismicité ou dans des zones à potentiel radon définies par voie réglementaire, sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence de ces risques.

❖ Section AB numéro 56 : 16 rue de Buc-Les loges-en-Josas



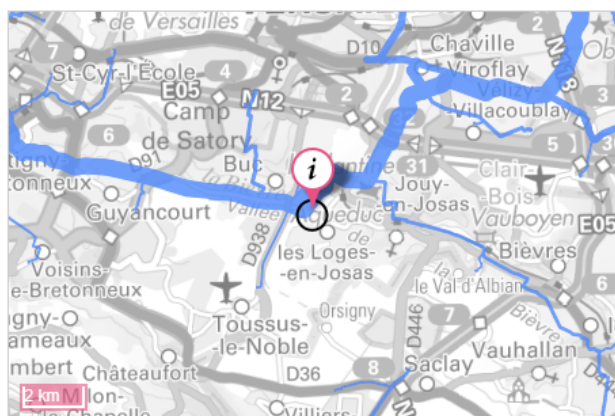
→ Risques recensés sur la commune

- Rupture de barrage
- Séisme : zone de sismicité : 1
- Transports de marchandises dangereuses

✚ Canalisations de matières dangereuses

Canalisations de matières dangereuses

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Oui



La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

- Produits chimiques
- Hydrocarbures
- Gaz naturel
- Zone de recherche (500 m de rayon)

Source : CEREMA

[Pour plus de détail](#)



Cavité souterraine

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités souterraines

Cavités souterraines recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

Accès aux données

- Plan de Prévention des Risques (PPR)

Inondation

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Atlas de Zone Inondable

Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : Oui

Nom de l'AZI	Aléa	Date de début de programmation	Date de diffusion
L'Orge	Inondation	01/12/1999	01/12/1999
La Bièvre	Inondation	01/12/1999	01/12/1999

Informations Historiques sur les Inondations

Aucune donnée pour le département YVELINES

La commune de votre localisation est soumise à un **PPRN** Inondations : Oui

Type de zonage : Informez-vous sur [le site de la préfecture](#)

Lien vers le règlement associé : Informez-vous sur [le site de la préfecture](#)



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

- Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation
- Prescription hors zone d'aléa
 - Prescriptions
 - Interdiction
 - Interdiction stricte

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
78DDT20170003 - PPRI Bièvre	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	01/09/2017					- / - / -	

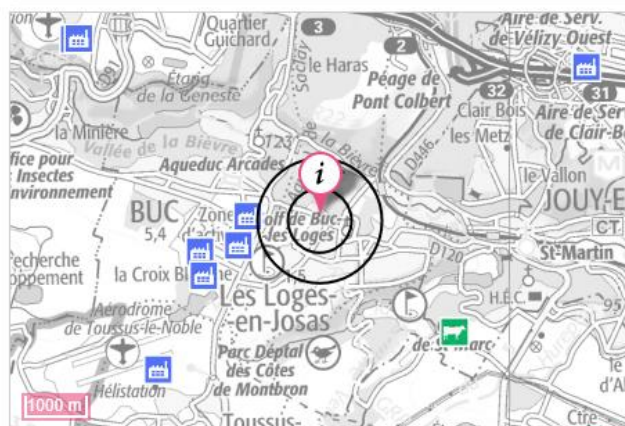
Installations industrielles

Installations industrielles concernant et impactant

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 2

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



Source: BRGM

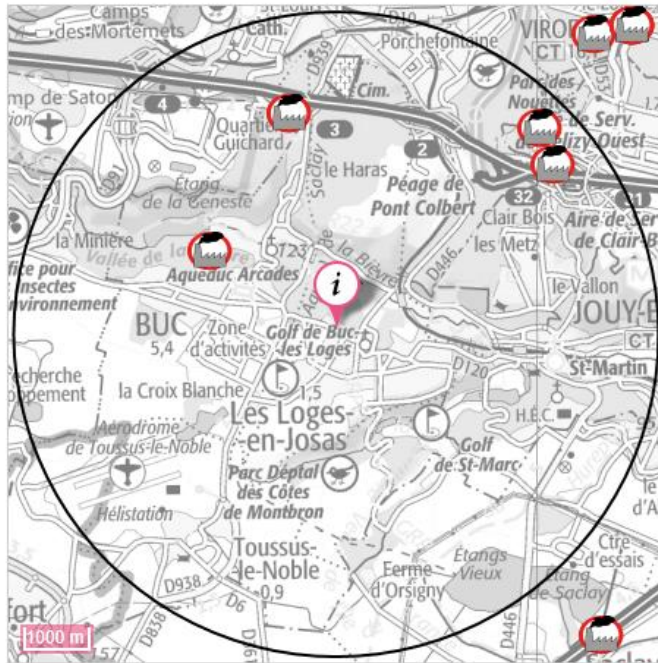
[Pour plus de détail](#)

- Installations classées (Grande échelle)
- Usine Seveso
 - Usine non Seveso
 - Elevage de bovin
 - Elevage de volaille
 - Elevage de porc
 - Carrière
 - Zone de recherche (500 m de rayon)
 - Zone de recherche (1000 m de rayon)

Nom Installation	Regime d'autorisation	Lien
SIEMENS SAS	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
GE MEDICAL SYSTEMS (ex CGR MEV)	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche

Installations industrielles rejetant des polluants

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 14



Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

- Stations d'épuration
- Elevage
- Industries
- Zone de recherche (5000 m de rayon)

Source : MEDDE

Pour plus de détail

Nom Installation	Code postal de la commune	Lien
Safran Landing Systems	78140	Lien vers la fiche
SIEMENS SAS	78531	Lien vers la fiche
BA 107 Villacoublay	78140	Lien vers la fiche
Peugeot Sport	78143	Lien vers la fiche
AUCHAN France VELIZY	78945	Lien vers la fiche
SARL COMPOMAR	91400	Lien vers la fiche
Thales Electron Device (Unité de Vélizy)	78141	Lien vers la fiche
Peugeot Citroën Automobiles	78140	Lien vers la fiche
GE Medical Systems	78530	Lien vers la fiche
CALORIE FLUOR	78530	Lien vers la fiche
DEA Villacoublay	78129	Lien vers la fiche
VELIDIS Chauffage Vélizy V3	78140	Lien vers la fiche
Technocentre Renault	78084	Lien vers la fiche
VERSEO	78000	Lien vers la fiche

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

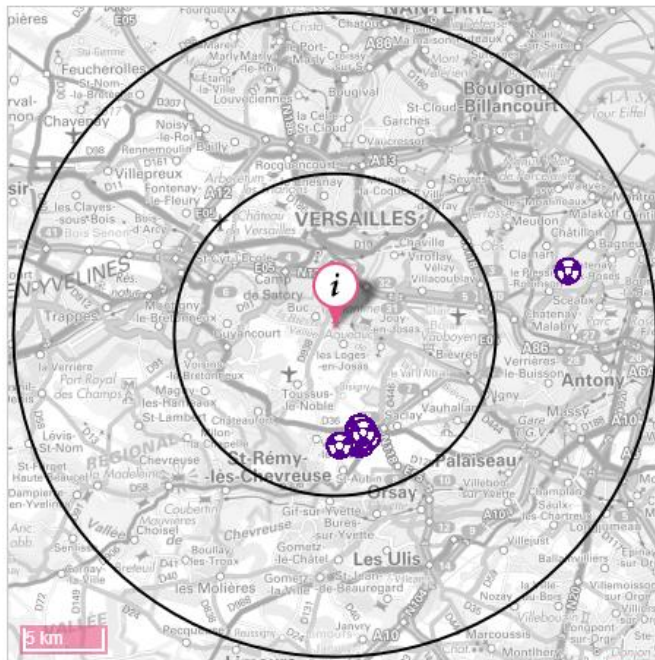
La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

Installations nucléaires





Installations et centrales nucléaires

Localisation exposée à des installations nucléaires dans un rayon de 10000 m : Oui

Localisation exposé à des centrales nucléaires dans un rayon de 20000 m : Non



La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire
-  Zone de recherche (10000 m de rayon)
-  Zone de recherche (20000 m de rayon)

Source: BRGM

Pour plus de détail 

Mouvements de terrain

Mouvements de terrain

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un **PPRN** Mouvements de terrain : Non

Accès aux données

- ▶ [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

Retrait-gonflement des sols argileux

Retrait-gonflements des sols argileux

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui

Type d'exposition de la localisation : Aléa moyen



Source : BRGM-MTES

[Pour plus de détail](#)



Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : Non

Accès aux données

- [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

📊 Séisme

Séismes

Type d'exposition de la localisation : 1 - TRES FAIBLE



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)



Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

Accès aux données

- [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

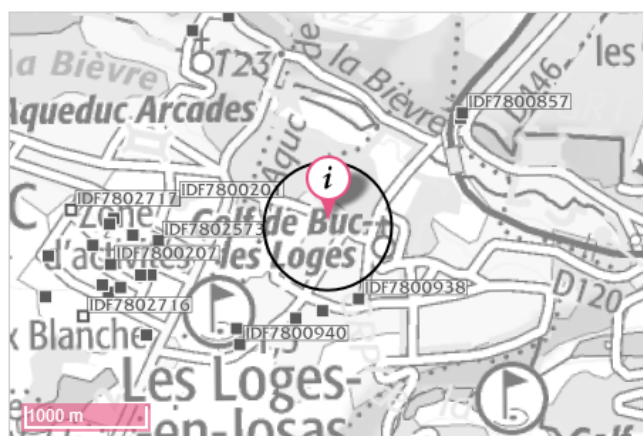
Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS)

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui



Source: BRGM

Pour plus de détail 

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche (500 m de rayon)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Secteurs d'information sur les sols (SIS)

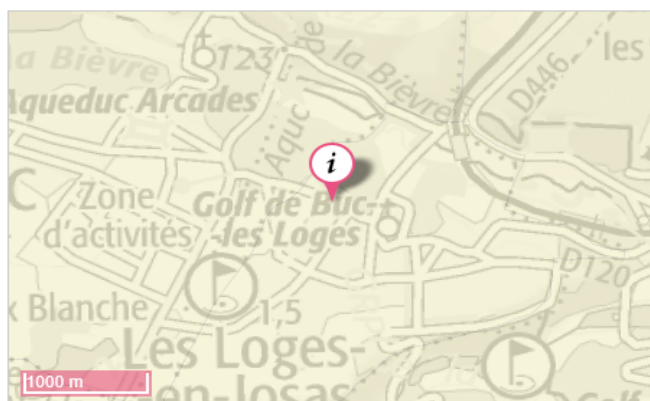
Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

Radon

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Radon

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 1 (faible)



Source: IRSN

Pour plus de détail 

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

- Potentiel de catégorie 1
- Potentiel de catégorie 2
- Potentiel de catégorie 3

Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.

Annexes :

→ Annexe 4 : Informations sur les risques naturels et technologiques

❖ Section AB numéro 57 : 14 rue de Buc-Les loges-en-Josas



→ Risques recensés sur la commune

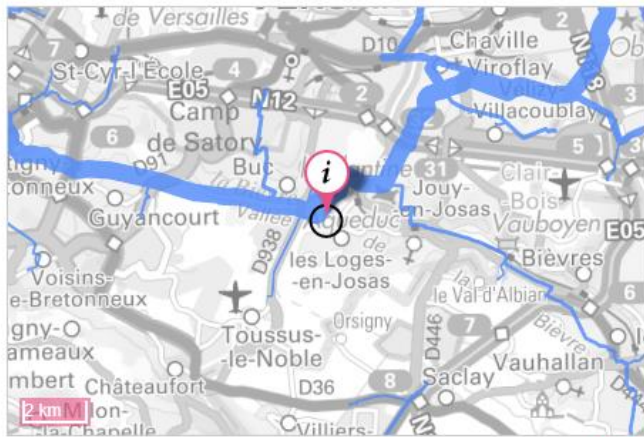
- Rupture de barrage
- Séisme : zone de sismicité : 1
- Transports de marchandises dangereuses

✚ Canalisations de matières dangereuses

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Canalisations de matières dangereuses

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Oui



La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

- Produits chimiques
- Hydrocarbures
- Gaz naturel
- Zone de recherche (500 m de rayon)

Source : CEREMA

[Pour plus de détail](#)



☒ Cavité souterraine

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités souterraines

Cavités souterraines recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un **PPRN** Cavités souterraines : Non

Accès aux données

- [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

☒ Inondation

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Atlas de Zone Inondable

Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : Oui

Nom de l'AZI	Aléa	Date de début de programmation	Date de diffusion
L'Orge	Inondation	01/12/1999	01/12/1999
La Bièvre	Inondation	01/12/1999	01/12/1999

Informations Historiques sur les Inondations

Aucune donnée pour le département YVELINES

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un **PPRN Inondations** : Oui

Type de zonage : Informez-vous sur [le site de la préfecture](#)

Lien vers le règlement associé : Informez-vous sur [le site de la préfecture](#)



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)



Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révise
78DDT20170003 - PPRI Bièvre	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	01/09/2017					- / - / -	

Accès aux données

► [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

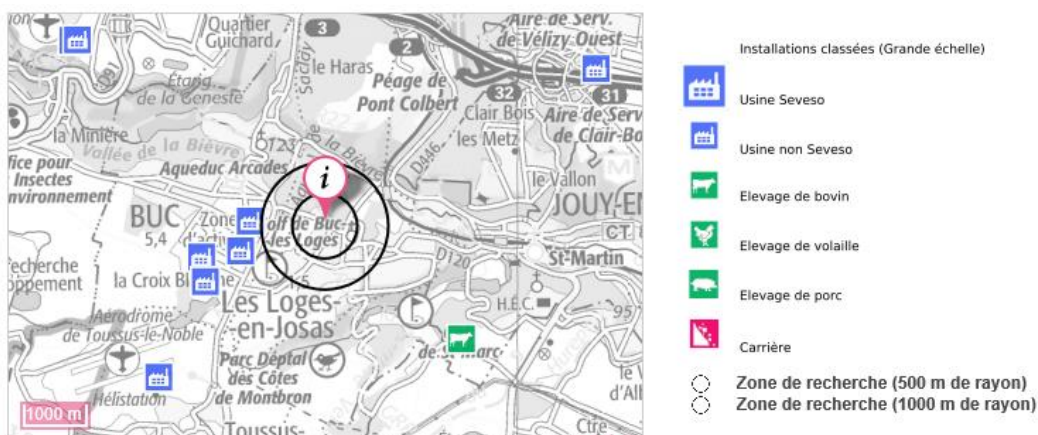
Installations industrielles

Installations industrielles concernant et impactant

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 2

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



Source: BRGM

Pour plus de détail

Nom Installation	Regime d'autorisation	Lien
SIEMENS SAS	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
GE MEDICAL SYSTEMS (ex CGR MEV)	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche

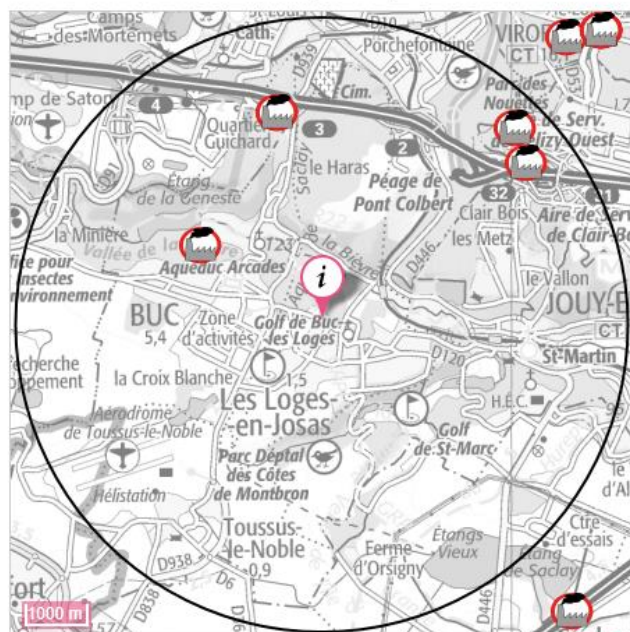
LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Installations industrielles rejetant des polluants

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 14

Installations industrielles rejetant des polluants

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 14



Source : MEDDE

Pour plus de détail

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

- Stations d'épuration
- Elevage
- Industries
- Zone de recherche (5000 m de rayon)

Nom Installation	Code postal de la commune	Lien
Safran Landing Systems	78140	Lien vers la fiche
SIEMENS SAS	78531	Lien vers la fiche
BA 107 Villacoublay	78140	Lien vers la fiche
Peugeot Sport	78143	Lien vers la fiche
AUCHAN France VELIZY	78945	Lien vers la fiche
SARL COMPOMAR	91400	Lien vers la fiche
Thales Electron Device (Unité de Vélizy)	78141	Lien vers la fiche
Peugeot Citroën Automobiles	78140	Lien vers la fiche
GE Medical Systems	78530	Lien vers la fiche
CALORIE FLUOR	78530	Lien vers la fiche
DEA Villacoublay	78129	Lien vers la fiche
VELIDIS Chauffage Vélizy V3	78140	Lien vers la fiche
Technocentre Renault	78084	Lien vers la fiche
VERSEO	78000	Lien vers la fiche

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : **Non**

Accès aux données

- ▶ [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

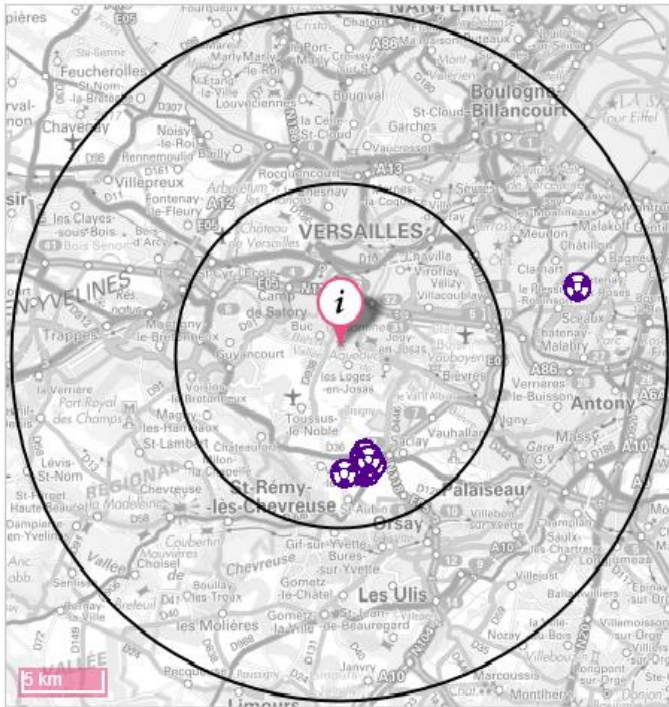
Installations nucléaires

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

| Installations et centrales nucléaires

Localisation exposée à des installations nucléaires dans un rayon de 10000 m : **Oui**

Localisation exposé à des centrales nucléaires dans un rayon de 20000 m : **Non**



La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire
-  Zone de recherche (10000 m de rayon)
-  Zone de recherche (20000 m de rayon)

Mouvements de terrain

LA LOCALISATION PEUT-ELLE ÊTRE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

Accès aux données

- ▶ [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

Retrait-gonflement des sols argileux

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

Accès aux données

▸ [Plan de Prévention des Risques \(PPR\)](#)

✚ Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

| Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

| Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS)

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche (500 m de rayon)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

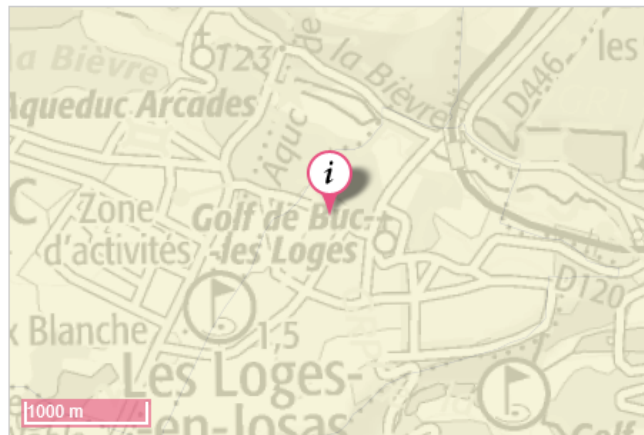
| Secteurs d'information sur les sols (SIS)

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

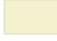


QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Radon

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : **potentiel de catégorie 1 (faible)**



2 La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

-  Potentiel de catégorie 1
-  Potentiel de catégorie 2
-  Potentiel de catégorie 3

Pour en savoir plus : [consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.](#)

Source: IRSN

[Pour plus de détail](#)



Annexes :

→ Annexe 4 : Informations sur les risques naturels et technologiques

e. Atouts du site

Sites naturels.

f. Conditions particulières

Garantie du vendeur :

La vente sera faite sans autre garantie que la garantie d'éviction.

Conditions suspensives :

Les candidats pourront émettre des conditions suspensives à leur offre et notamment liées à l'obtention d'une offre de prêt. Toutefois, le Département privilégiera les offres sans conditions suspensives.

II) LES CANDIDATS

Les candidats doivent faire référence à leurs partenaires et conseils éventuels (banques, notaires, avocats,...) et doivent produire à l'occasion de leur réponse, les éléments d'information suivants :

a. Pour les candidats personnes physiques

→ Identité complète : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse de la résidence principale, coordonnées téléphoniques et électroniques, fax, nationalité, profession.

b. Pour les candidats personnes morales

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent,
- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées,
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s),
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,
- Surface financière ; chiffre d'affaires global HT pour chacune des trois dernières années. Eventuellement, part du chiffre d'affaires concernant les activités liées au secteur de l'immobilier,
- Statuts à jour, datés et certifiés conformes par le candidat acquéreur,
- Une copie, certifiée conforme, des pouvoirs de la personne représentant le candidat acquéreur et signataire de la lettre d'offre ferme. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement le candidat acquéreur, notamment pour la signature de l'acte de vente.

c. Pour les candidats acquéreurs appartenant à un groupe

- Les renseignements et documents demandés en b,
- Nom du groupe

d. Pour les candidats acquéreurs étrangers

- Les renseignements et documents demandés en b et éventuellement en c,
- Un avis juridique (Legal Opinion) en langue française attestant que le signataire de l'offre ferme dispose des pouvoirs lui permettant d'engager valablement la société étrangère ; un avis juridique non satisfaisant peut motiver l'irrecevabilité de l'offre ferme.

Les candidats doivent faire valoir et apporter les preuves par tous les moyens de leur capacité financière à réaliser l'opération d'acquisition envisagée.

Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par leurs conseils aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique, qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

III) ORGANISATION DE LA CONSULTATION

a. Organisation des visites

Les candidats peuvent visiter le bien sur rendez-vous, après en avoir formulé la demande auprès de :

Moncef JENDOUBI
01 39 07 80 34 - 06 08 10 77 05
Email : mjendoubi@yvelines.fr

Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par leurs conseils qui doivent se conformer aux termes de l'accord de confidentialité ci-après relaté, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique, qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part, et sous les seules conditions qui sont arrêtées dans les conventions emportant transfert de propriété des immeubles.

b. Confidentialité

Toutes les informations transmises par le Département des Yvelines relatives à la présente cession, font l'objet d'une obligation de confidentialité.

Les candidats s'engagent à ne communiquer à quiconque, sauf à leurs conseils, aucune information ou documentation, quant à la présente vente.

IV) PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

a. Indication relative au prix

L'unité monétaire du contrat de vente est l'euro et le prix contenu dans l'offre sera exprimé dans cette monnaie en valeur nette de tout droit ou taxe, à l'exclusion de tout autre type de proposition.

b. Présentation des candidatures

Le dossier de candidature contenant l'offre sera remis en main propre contre récépissé, du lundi au jeudi de 9h à 17h00 et le vendredi de 9h à 16h00 à l'adresse suivante :

Département des Yvelines
Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière
Sous-Direction du Pilotage et de la Gestion du Parc Immobilier et Foncier
Service de la Gestion Immobilière et Foncière
Julie AUSSEL

11 avenue du centre
78280 Guyancourt
01 39 07 82 95

La transmission de la candidature contenant l'offre doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions :

NE PAS OUVRIR
DIRECTION DE L'INGENIERIE FONCIERE ET IMMOBILIERE
VENTE DE BIENS IMMOBILIERS DEPARTEMENTAUX
OFFRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 56 et/ou AB 57 SISE(s) AU
16 RUE DE BUC et/ou 14 RUE DE BUC 78350 LES LOGES-EN-JOSAS

et contenant une enveloppe cachetée au nom du candidat. Cette seconde enveloppe contient l'ensemble des documents visés au III) et une offre de prix.

c. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures contenant les offres sont à déposer avant **le 5 septembre à 16h.**

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

d. Délai de validité des propositions d'achat formulées par le candidat

L'offre de contracter des candidats, qui comprend les éléments essentiels du contrat, est ferme, non modifiable et ne peut être rétractée pendant une durée qui ne saurait être inférieure à 2 mois. Cette offre prend fin à réception par le candidat d'une lettre de l'administration envoyée avec accusé de réception, l'informant de la suite à donner à son offre.

Contenu des propositions

Le candidat doit formuler une proposition contenant les données suivantes :

A. Données juridiques

→ La proposition du candidat prend la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien dans sa totalité,

→ L'offre doit être faite en minimisant le recours aux conditions suspensives.

Le candidat doit manifester sa volonté de signer l'acte de vente selon le calendrier suivant : date prévisionnelle de signature de l'acte : dans le délai qui sera fixé par le Département lors de la notification de l'acceptation de l'offre.

B. Données financières

Pour être valable, l'offre doit contenir :

- Les justificatifs des capacités financières du candidat (cf. III),
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

e. Choix du candidat

Le Département des Yvelines choisit librement l'offre après vérification de la conformité des offres au programme de la consultation. Son choix s'oriente prioritairement vers la proposition financière la plus avantageuse et pouvant aboutir à la vente dans les meilleurs délais. Il apprécie également la capacité des candidats à respecter leurs engagements.

Le Département des Yvelines se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et peut ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats ne puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseil.

Néanmoins, dans un tel cas, la vente peut être poursuivie selon d'autres modalités, soit avec les offreurs initiaux qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation.

Enfin, et en fonction des offres présentées, le Département des Yvelines se réserve le droit de procéder à un éventuel second tour dont les modalités seront alors présentées aux candidats choisis. Le Département des Yvelines n'aura pas à justifier sa décision.

V) PAIEMENT DU PRIX ET FRAIS A PAYER

a. Mode de paiement du prix

Le paiement devra être effectué comptant en totalité le jour de la réalisation de l'acte authentique.

Le prix d'acquisition est payé le jour de la signature de l'acte de vente, au moyen d'un virement bancaire.

Le montant du dépôt de garantie ou compte séquestre versé par le candidat lors de la signature de l'avant contrat sera imputé sur le prix de vente. Dans le cas où le candidat a fourni une garantie bancaire autonome à première demande, celle-ci sera restituée le jour de l'acte authentique de vente.

A défaut de paiement du prix ou d'exécution des autres charges et conditions de la vente, le Département des Yvelines a la faculté :

- soit de poursuivre l'exécution du contrat par toutes les voies légales,
- soit de faire prononcer la déchéance de la vente, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Dans cette hypothèse, le Département des Yvelines retrouve sa liberté et le dépôt de garantie lui est définitivement acquis.

b. Complément de prix

Le Département se réserve la possibilité d'ajouter à l'acte de vente une clause de complément de prix, dont le contenu sera à définir avec le notaire du Département en fonction du projet de l'acquéreur retenu.

c. Frais à payer en sus du prix

Le candidat retenu acquitte, au moment de la signature de l'acte de vente, toutes taxes et frais dus au service de publicité foncière se rapportant à la vente.

Le candidat fait son affaire personnelle des émoluments du notaire et des honoraires de ses conseils.

VI) REDACTION D'ACTES

Un avant-contrat sera rédigé et signé si des conditions suspensives s'avèrent nécessaires.

L'avant-contrat et l'acte constatant la vente de l'immeuble seront rédigés par notaires choisis par l'acquéreur et par le Département des Yvelines.

VII) JURIDICTION COMPETENTE

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent cahier des charges, seul est compétent le tribunal administratif de Versailles.

VIII) ANNEXES

Annexe 1 : Plan cadastral de la parcelle AB 56 et de la parcelle AB 57

Annexe 2 : Plan de situation de la parcelle AB 56 et de la parcelle AB 57

Annexe 3 : Certificat d'urbanisme de la parcelle AB 56 et de la parcelle AB 57 du 1^{er} juin 2019

Annexe 4 : Informations sur les risques naturels et technologiques